

∨ Instrument de recherche - DTH

• Inscription maritime

## Inscription maritime

**Sujet :** INSCRIPTION ; MARINE

**Description :**

- L'inscription maritime fut durant trois siècles l'institution de tutelle de la Marine de l'État sur les gens de mer français. Née pendant le règne de Louis XIV, au XVIIIe siècle, l'Inscription maritime s'appela d'abord le « système des classes », à cause des « classes » ou contingents annuels de marins formés dans chaque localité littorale, qui étaient appelés à servir sur les vaisseaux du roi. Le système des classes, réformé à la fin du XVIIIe siècle, devient l'Inscription Maritime à partir de la Révolution française, en 1795. Navigants à la pêche ou au commerce, les « inscrits » (sur les registres de l'administration considérée) doivent effectuer leur service militaire dans la flotte de guerre et bénéficient d'un régime de prévoyance, régulièrement renforcé aux XIXe et XXe siècles. Cette « vieille institution » du monde maritime disparaît en 1965 lors de la réforme du service national.

**Identifiant :**

DTH/1014

**Mots-clés**

**Thème** INSCRIPTION MARINE